



ACCORD ANTIDOPAGE DE LA FITA

(Constitution et Règlements de la FITA, Livre 1, Appendice 5, Article 20)

Je soussigné (e), en tant que membre d'une Association membre de la FITA, ou participant à une manifestation autorisée ou reconnue par la FITA, accepte et reconnais par la présente les points suivants:

1. Avoir reçu des informations sur les règles antidopage de la FITA, et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance.
2. Consentir et accepter de me soumettre et d'être lié par les dispositions des règles antidopage de la FITA (*), incluant sans s'y limiter tous les amendements aux règles antidopage (*) et tous les Standards internationaux (*) incorporés dans les règles antidopage.
3. Accepter la compétence de la FITA et de ses Associations membres d'imposer des sanctions en vertu des règles antidopage (*).
4. Accepter également que tout conflit suscité par une décision découlant des règles antidopage de la FITA (*), après épuisement des processus expressément prévus aux règles antidopage de la FITA (*), puisse être porté en appel exclusivement selon les modalités de l'article 13 des règles antidopage de la FITA (*) devant un organisme d'appel pour arbitrage final et exécutoire qui, dans le cas des athlètes de niveau international, est le Tribunal arbitral du sport.
5. Accepter que les décisions arbitrales mentionnées ci-dessus soient finales et exécutoires, et que je ne porterai aucune réclamation, arbitrage, action ou litige devant tout autre cour ou tribunal.
6. Avoir lu et compris cette reconnaissance et cet accord.

Date

Nom en caractères d'imprimerie
(Nom, Prénom)

Date de naissance
(Jour/Mois/Année)

Signature (ou, dans le cas d'un mineur, signature du
représentant légal)

(*) Pour les règlements antidopage de la FITA et les Standards Internationaux en vigueur, prière de se référer à:

www.archery.org et/ou www.wada-ama.org